

12 NOV. 2007

Harfleur, le 10 décembre 2007

**M. le Préfet Alain OHREL**  
**Président de la Commission Particulière**  
**du Grand Débat Public portant sur le**  
**projet de Terminal Méthanier d'Antifer**  
**NOVOTEL**  
**20, cours Lafayette**

**76600 LE HAVRE**

Cabinet du Maire

N/Réf. : FG/SG

Objet : *Position de la Municipalité d'Harfleur sur le projet de terminal méthanier d'Antifer*

Monsieur le Préfet,

Soucieux de pouvoir donner notre avis, comme nous y étions invités, dans le cadre du grand débat public organisé depuis la fin du mois de septembre au sujet du projet de création d'un terminal méthanier à Antifer, les élus d'Harfleur ont participé à plusieurs réunions publiques avant de se réunir au sein de la commission municipale des risques majeurs le 3 décembre.

Suite à cette commission, je souhaite vous adresser notre position sur ce projet. Celle-ci sera exprimée par mes collègues Rémy ENAULT et Claude ONFRAY, adjoints au Maire, lors de la réunion de synthèse fixée au 14 décembre au Havre.

Elus d'une commune limitrophe de la zone industrialo-portuaire du Havre, nous mesurons combien il est difficile de concilier les intérêts du développement économique et industriel avec la nécessaire préservation du cadre de vie des habitants et de l'environnement (pollutions, pollution visuelle, risques, conséquences des cercles de danger sur l'urbanisme etc...). Au-delà du rôle joué par ces complexes dans l'économie nationale, ces industries génèrent en effet l'emploi de nos habitants et concourent aux richesses de nos territoires.

La région havraise étant largement industrialisée et considérant que ses habitants versent déjà un large tribut à l'intérêt économique national, nous sommes opposés par principe à tout nouveau projet industriel qui viendrait nuire encore un peu plus à leur cadre et à leur qualité de vie.

Ceci étant précisé, le site d'Antifer étant déjà urbanisé depuis le début des années 70 et sa vocation portuaire affirmée, il ne nous semble pas que le projet présenté viendrait à entrer dans le cadre de cette opposition de principe, à la condition toutefois que toutes les garanties scientifiques puissent être données en matière environnementale à savoir, en particulier, l'absence de conséquences sur la pêche, sur l'érosion des falaises ou sur la qualité des eaux.



A la condition également que les habitants directement concernés puissent s'y retrouver par des aménagements qui viendraient à leur apporter des compensations réelles à la hauteur des nuisances qu'ils ne manqueront pas de subir.

Par ailleurs, la nécessaire politique d'approvisionnement énergétique conduite par notre pays - même si nous considérons dans ce domaine qu'elle est fortement mise à mal depuis quelques années par les choix politiques des gouvernements libéraux (privatisation de EDF, GDF, fusion GDF-SUEZ etc...) - nécessite une adaptation des infrastructures existantes pour s'adapter aux nouveaux enjeux.

Partant de ces deux principes, nous nous sommes présentés aux réunions publiques avec un avis à priori favorable concernant ce projet.

En revanche, ce que nous avons entendu et constaté à travers ces réunions, mais également par les prises de position particulièrement agressives des instigateurs de ce projet, **nous conduisent aujourd'hui à vous livrer un avis totalement défavorable et ce pour plusieurs raisons.**

### SUR LE FOND

**Nous avons conscience de la nécessité d'assurer les approvisionnements énergétiques du pays, cependant la part prépondérante prise par le secteur privé dans ce projet majeur, nous conduit à estimer qu'il va servir essentiellement des intérêts privés et non l'intérêt national (la moitié du capital du maître d'ouvrage du projet appartenant à des sociétés privées étrangères).**

Ce projet s'inscrivant dans une logique de prises de parts de marché par une société privée dans un secteur ouvert à la concurrence, nous savons que l'exploitation se fera dès lors sur la base de la recherche du profit maximum, voir de la spéculation, bien loin ainsi de la nécessité d'un approvisionnement garanti au prix le plus juste pour le consommateur.

Sacrifier un peu plus ce site et accepter les conséquences aux alentours générés par la construction des gazoducs ne peut selon nous s'envisager qu'à la condition où la puissance publique viendrait à détenir la maîtrise totale de ce projet.

Nous plaidons d'ailleurs depuis des années afin qu'un pôle public de l'énergie soit constitué afin de servir l'intérêt général et non ceux des marchés financiers dans ce domaine si sensible pour nos concitoyens.

Aux questions posées sur les besoins réels du pays et de ses voisins européens en gaz au cours des prochaines décennies pour tenter de justifier ce terminal, des réponses très évasives ont été fournies. Et pour cause, il est en effet évident que la concurrence entre les opérateurs et les fluctuations du prix du gaz entraîneront des manoeuvres sur le stockage et les approvisionnements.

De même, le positionnement de ce projet dans le cadre de la politique nationale de l'énergie est loin d'être clair.

Ainsi, nos interrogations quant à la nécessité d'accroître le nombre de terminaux méthaniers en France ou la pertinence de recourir au gaz pour la production d'électricité sont restées sans réponse convaincante.

### SUR LA FORME

Même si n'approuvons nullement la manière choisie par une partie des opposants au projet pour se faire entendre, en particulier lors des réunions publiques, force est de constater que la notion démocratique s'applique aussi mal aux défenseurs du projet qui, en résumé, sont restés très évasifs, voir particulièrement flou dans les réponses à plusieurs questions clés que nous jugions pertinentes, quand ils n'étaient pas tout simplement ironiques ou provocateurs.

Cette arrogance venant de marchands de produits, pourtant jugés comme de première nécessité, est inacceptable.

Par ailleurs, et une fois de plus, le Port Autonome du Havre a choisi de travailler de manière indépendante, sans se préoccuper d'associer aux discussions les élus locaux.

Nous nous étions insurgés lorsque, dans le cadre des débats publics portant sur « Port 2000 », le Port Autonome du Havre avait refusé de discuter des conséquences de ce projet sur les territoires alentours, par exemple en matière de dessertes routières et ferroviaires liées à l'accroissement des trafics.

Nous en subissons pourtant chaque jour les conséquences.

Nous sommes par ailleurs mécontent qu'à aucun moment, dans l'élaboration du Schéma de Cohérente Territorial du Havre - Pointe de Caux auquel nous avons participé activement, ce projet pourtant majeur n'ait été évoqué.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

François GUÉGAN

*Maire*

*Conseiller Général*

*P.O.*

